

Grilles horaires de la scolarité obligatoire (année scolaire 2023-2024)

COMPLEMENTS CANTONAUX

DESSIN TECHNIQUE ET DESSIN GEOMETRIQUE¹

Degré secondaire I (cycle 3) : nombre de périodes par semaine

Années ↓	BERNE	FRIBOURG		GENÈVE	JURA
Semaines/an →	39	38		38½	39
Période de : →	45 minutes	50 minutes		45 minutes	45 minutes
9 ^e	Cours facultatifs ²	-		-	-
	3	-		-	-
10 ^e	Cours facultatifs	-		-	-
	3	-		-	-
11 ^e	Cours facultatifs	Exigences de base (EB) / Générale (G) : Dessin technique ³	Prégymnasiale (PG) Dessin technique ³	-	-
	3	2	1	-	-

Années ↓	NEUCHÂTEL	TESSIN	VALAIS	VAUD
Semaines/an →	39	36½	38 ⁴	38
Période de : →	45 minutes	50 minutes	45 minutes	45 minutes
9 ^e	-	-	-	-
	-	-	-	-
10 ^e	-	-	-	-
	-	-	-	-
11 ^e	Option professionnelle ³ Dessin technique et artistique	Option ³ Capacités expressives et techniques ⁵	-	-
	4	2	-	-

Source : Documents cantonaux officiels et membres de la Commission pédagogique (COPED) de la CIIP.

Réalisation du tableau : Institut de recherche et de documentation pédagogique (2023).

¹ Il n'y a pas d'enseignement du *Dessin technique* et du *Dessin géométrique* au degré primaire (cycle 1 & cycle 2).

² BE : Hors de la grille horaire et selon l'offre de l'école.

³ FR, NE, TI : Options et cours spécifiques obligatoires, cf. onglet « compléments cantonaux ».

⁴ VS : Concrètement, il y a 38 semaines de 4.5 jours moins 4 jours à disposition des communes.

⁵ TI : *Techniques de projet et constructions* ou *Éducation visuelle* ou *Éducation musicale*.